



Réforme du lycée

Janvier 2010

A - Contexte et préalables

Le lycée fait partie d'un ensemble – le système éducatif- dont les **objectifs assignés** sont :

- aucune sortie du système sans qualification,
- 80 % d'une classe d'âge au niveau IV (bac),
- 50 % d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur.

Remarque : Aujourd'hui, à la sortie de la troisième, 57 % des élèves sont orientés en seconde GT, 27 % en LP, 6 % redoublement et 10 % quittent le statut scolaire (apprentissage)

A - Contexte et préalables

La précédente réforme du lycée (entrée en application en sept. 1999 et 2000) posait comme principe que le lycée comporte trois voies distinctes d'égale dignité : les voies professionnelle, générale et technologique.

Elle visait l'introduction de l'aide individualisée, la réduction des effectifs, la création d'une seconde de détermination et le regroupement des séries, impliquer les jeunes dans la vie lycéenne.

Remarque : Ces dernières années, en enseignement général, 50 % des élèves sont en S, 30 % en ES, et 20 % en L.

B – La réforme

Quelques préalables

- Ne concerne ni la 3^e, ni la voie professionnelle et très marginalement la filière technologique,
- Maintien des 16.000 suppressions de postes prévues en 2010 (même si engagement à ne pas en supprimer en lycée),
- Maintien de la déssectorisation,
- Une réforme de la formation des enseignants déphasée.

B – La réforme

Les modifications sur l'ensemble du lycée (sur les 3 ans) :

- 2 heures d'accompagnement par semaine,
- 60 % de tronc commun en classe de 1^{ère},
- Globalisation des heures de dédoublement,
- Groupes de compétences en LV,
- Tutorat proposé à tous les élèves.

B – La réforme

La classe de seconde

	Aujourd'hui	Après
Tronc commun (LV2 incluse)	25 h 30	23 h 30
Enseignements d'exploration	3 heures	3 heures 2 x 1 h 30
Accompagnement personnalisé		2 heures
Options facultatives	3 heures	3 heures

B – La réforme

Les 2 h d'accompagnement personnalisé

- Incluses dans l'horaire élève
- Mises en oeuvre par les enseignants
- « [L'accompagnement] prend la forme d'activités de soutien, d'approfondissement, d'aide à l'orientation et **d'aide méthodologique**. Il prend notamment **la forme de travaux interdisciplinaires** ».
- Formation des enseignants à l'accompagnement individualisé à partir du premier semestre 2010.

B – La réforme

Les enseignements d'exploration

- Le premier est nécessairement SES ou économie/gestion
- Le second est différent et à choisir dans une liste : SES, économie/gestion, santé et social, biotechnologies, sciences et laboratoire, littérature et société, sciences de l'ingénieur, méthodes scientifiques, innovations technologiques, activités artistiques, langues anciennes, LV3.

B – La réforme

La classe de première

Tronc commun (60 % des enseignements)

- **Français : 4 h**
- **H Géo : 4 h**
- **LV 1 & 2 : 4 h 30**
- **EPS : 2 h**
- **TPE : 1 h** (en priorité dans les enseignement spécifiques)
- **ECJS : 30 mn**
- **Accompagnement personnalisé : 2 h**

B – La réforme

La classe de première : Les séries

ES : SES (5 h) – Maths (3 h) – Sciences (1 h 30)

**L : Litt. (2 h) – Litt. étrangère en LV (2 h) – Sciences (1 h 30)
+ enseignement complémentaire : maths, LV2 renforcé ou
LV3, latin, grec, arts plastiques...**

**S : Maths (4 h) - PC (3 h) – SVT (3 h) ou SI (7 h) ou
agronomie (5 h)**

+ enseignements facultatifs : LV3, latin, grec, EPS....

B – La réforme

La classe de terminale

Tronc commun

- LV 1 & 2 : 4 h
- EPS : 2 h
- ECJS : 30 mn

Accompagnement personnalisé

2 h dans les enseignements de spécialisation uniquement

B – La réforme

La classe de terminale : Les séries

ES : SES (5 h) – Maths (4 h) – H.G (4 h) - Philo (4 h) + enseignement complémentaire : maths, SES ou éco renforcée

L : Litt. (2 h) – Litt. Étrangère (1 h 30) – H.G (4 h)- Philo (8 h) + enseignement complémentaire : maths, LV renforcée ou LV3, latin, grec, arts plastiques ou enjeux contemporains...

S : Maths (6 h) - PC (5 h) – Philo (3 h) - SVT (3 h 30) ou SI (8 h) ou agronomie (5 h 30)

+ enseignements facultatifs : LV3, latin, grec, EPS... et H.G pour la « S »

Heures globalisées

Les heures de dédoublement pour constitution de groupes à effectif réduit sont globalisées*.

Le conseil pédagogique propose leur utilisation.

Répartition soumise à l'avis du CA.

La FCPE a obtenu que cette dotation soit attribuée en fonction du nombre de divisions et non d'élèves pour limiter les effets négatifs de la déssectorisation.

- Volume minimum fixé par arrêté : 10 h 30/division en seconde; 7 à 9 h en 1ère et 6 à 10 h en terminale.

B – La réforme

Le tutorat

Le tutorat est volontaire. Il concerne l'ensemble de la scolarité du lycée. Il consiste à conseiller et guider l'élève dans son parcours de formation et d'orientation. Il est assuré par les enseignants, documentalistes et CPE.

La FCPE a obtenu que le tutorat soit proposé à tous les élèves.

B – La réforme

Les langues vivantes

Réalisé en groupes de compétences (selon les 5 compétences des certifications européennes).

NB : différent de groupes de niveaux

Programmes et horaires de langues sont communs aux différentes séries.

Possibilité d'enseigner en LVE certaines disciplines non linguistiques.

Partenariats avec des établissements étrangers pour développer la communication orale.

Orientation – Remises à niveau

Possibilité de réorientation, au sein de la voie générale uniquement, pendant le cycle terminal grâce au renforcement du tronc commun en 1^{ère}.

NB : en 1^{ère} de préférence, possible en Terminale

Sur demande de la famille, en fonction des places disponibles. Le conseil de classe peut demander une remise à niveau obligatoire (sous forme de stage). Décision du proviseur dans un délai d'un mois.

FCPE : L'organisation des stages sur le temps scolaire est à explorer.

B – La réforme

Pilotage des lycées

Mise en place du conseil pédagogique (loi de 2005)

- **Présidé par le chef d'établissement.**
- **Compétences : Coordination pédagogique des enseignements, organisation des dispositifs d'aide et de soutien, notation et évaluation, modalités d'accompagnement des changements d'orientation, préparation de la partie pédagogique du projet d'établissement et du rapport annuel présenté par le chef d'établissement...**

Vote de la DGH

Si la DGH est rejetée par le CA une 2^{ème} proposition doit être proposée sous 10 jours après instruction par la commission permanente. Si nouveau refus, le proviseur -en tant que représentant de l'État- arrête l'emploi de la DGH .

C – Notre analyse

Des points positifs

- 2 heures d'accompagnement personnalisé
- Développement du tronc commun en 1ère
- Début de rééquilibrage entre les séries

Mais **pas véritablement une réforme du lycée** : voie technologique peu concernée (rénovation de la STI et STL) et voie professionnelle exclue...

et de sérieux handicaps :

- poursuite de la suppression des postes et de la déssectorisation
- formation des enseignants (mastérisation)

C – Notre rôle

Transformer sur le terrain les avancées obtenues dans les textes

- Développer les **activités interdisciplinaires** : prévues dans les 2 h d'accompagnement, de la seconde à la terminale (TPE).
- Favoriser **d'autres modalités pédagogiques** que le travail en classe entière avec les heures globalisées, l'accompagnement personnalisé.
- Promouvoir les alternatives au redoublement (stages de remises à niveau).